



PROJET DE VIE

A L'INTERIEUR DU COLLEGE PRIVE SAINT-STANISLAS

Les droits et les devoirs de la communauté éducative et des collégiens

Ce projet doit permettre aux collégiens (de la Sixième à la Troisième) de s'installer progressivement dans une démarche qui va les conduire au Lycée, étape ultime d'une scolarisation normale et harmonieuse à St Stanislas.

Il donne la priorité au sens à donner à cette démarche, respect mutuel et responsabilité dans le travail.

La prise de conscience par chacun, élèves, enseignants, personnel d'éducation, de ses droits et de ses devoirs vise à transformer peu à peu une discipline imposée en une responsabilisation garante d'un véritable épanouissement et d'un passage serein du premier cycle au second.

Dès l'inscription, les dispositions précisées dans ce projet sont réputées consenties par tous et visent à garantir la liberté de chacun en évitant l'arbitraire. L'Institution St Stanislas entend enseigner à chaque élève toutes les matières des programmes, mais souhaite également faire découvrir des valeurs humaines, morales et spirituelles.

1. TRAVAIL SCOLAIRE ET EVALUATION :

Vous devez faire la preuve d'un sérieux et d'un investissement dans votre travail, seuls garants d'une réussite. Si des carences sont constatées dans ce domaine, des sanctions graduées seront prises afin de remédier à une telle situation (cf. Règlement Intérieur).

Tout au long de votre scolarité au Collège, vos enseignants planifieront avec une progression et un rythme qui leur appartient des contrôles qui permettront une évaluation nécessaire à toute scolarité réussie.

Les échéances à court terme (Brevet) et à long terme (Bac) se préparent dès la Sixième.

2. VOS DROITS :

INDIVIDUELS

Vous pouvez exiger des droits qui sont aussi pour vous des devoirs :

- a) Informations sur les particularités de chaque niveau.
- b) Dialogue régulier (dans des commissions) des élèves avec le personnel d'éducation, mais aussi avec les enseignants et les responsables.
- c) Organisation en concertation d'activités pédagogiques et extrascolaires.
- d) Accès au C.D.I selon la charte établie.
- e) En Troisième : Accès au Foyer, participation active et renseignée à l'orientation en Seconde, décroisement des cours de récréation (les élèves de Troisième sont admis dans la cour du lycée).

COLLECTIFS

- a) Droit de représentation démocratique :
Des délégués de classe sont élus et représentent leurs camarades durant les conseils de classes en présence de tous les enseignants et du Directeur ou de son Adjoint.
- b) Droit à l'information
Chaque classe a le droit d'être informée des exigences et des critères d'évaluation des enseignants, et de l'échelle des sanctions distribuées à chaque élève.

c) Droit d'expression

Les élèves de chaque classe, directement ou par l'intermédiaire de leurs délégués, ont le droit :

- De disposer d'un panneau d'affichage. Tout document faisant l'objet d'un affichage doit être communiqué au préalable au Chef d'Etablissement ou à son représentant. En aucun cas, il ne peut être anonyme.
- De diffuser dans l'établissement des publications rédigées par les élèves. Le Chef d'établissement peut interdire cette diffusion si la publication porte atteinte aux droits d'autrui ou au fonctionnement normal de l'établissement. Les publications doivent lui être présentées avant diffusion, et elles doivent assurer à toute personne un droit de réponse.
- D'organiser des réunions, avec l'autorisation du Chef d'Etablissement, en dehors des heures de cours, soit pour des débats internes, soit pour des interventions de personnes extérieures.

3. VOS DEVOIRS :

INDIVIDUELS

Vous devez :

- produire un travail régulier et en adéquation avec les recommandations des enseignants.
- respecter les consignes de l'ensemble du personnel, tant d'encadrement qu'administratif.
- honorer en toute circonstance le projet de vie scolaire dans toute sa dimension.

COLLECTIFS

Vous vous engagez :

- à participer à l'harmonie du groupe.
- à travailler dans l'optique de la réussite personnelle et collective.
- à encourager toutes les initiatives qui vont dans le sens d'un véritable épanouissement.

SIGNATURE
DU RESPONSABLE LEGAL
« Lu et approuvé »

SIGNATURE
DE L'ELEVE
« Lu et approuvé »